



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 32592

Texte de la question

M. Didier Robert alerte M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur un projet de forages exploratoires sur la Plaine des Sables. Cette zone, située à proximité du volcan, d'une superficie de plusieurs centaines d'hectares et recouverte de scories, faisait initialement partie des sites pour lequel La Réunion a déposé un dossier de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. La Plaine des Sables est un lieu auquel les Réunionnais sont particulièrement attachés, mais également l'un des sites touristiques les plus prisés de La Réunion. Le « Grenelle de l'environnement à La Réunion : réussir l'innovation (GERRI) », a permis de définir les grands axes qui permettront à La Réunion d'être un modèle à l'horizon 2030, en terme de développement durable. Parmi les propositions du GERRI, « construire une offre touristique attractive et structurée, profondément respectueuse de l'environnement » en proposant « aux touristes visitant La Réunion des circuits de découverte combinant offre hôtelière et sites remarquables leur permettant de limiter leurs dépenses énergétiques par un comportement avant-gardiste, respectueux de la nature ». Les forages et l'ensemble des installations nécessaires à la réalisation d'une centrale géothermique ne manqueront pas de détériorer le paysage "lunaire" de la Plaine des Sables et ne sont donc pas compatibles avec le respect et la protection de l'un des sites les plus visités et photographiés de La Réunion. En conséquence, il souhaite connaître les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour proposer une alternative à l'exploitation géothermique de la Plaine des Sables et préserver, ainsi, ce site exceptionnel.

Texte de la réponse

La loi de 2006 sur les parcs nationaux, les parcs naturels marins et les parcs naturels régionaux n'exclut pas de droit la possibilité d'une exploitation géothermique dans le coeur du parc national de la Réunion. Néanmoins, l'évaluation de la faisabilité d'un projet de forages exploratoires sur la Plaine des Sables, site bénéficiant d'un classement en coeur de parc national et faisant actuellement l'objet d'une demande de classement au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO, nécessite des éléments d'analyse complémentaires pour lever les incertitudes qui subsistent quant à la compatibilité du projet avec les objectifs de préservation de la zone. L'expertise conduite actuellement par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) dans le cadre de la demande de classement de la Réunion au titre du Patrimoine mondial et la consultation publique du projet géothermique, actuellement en cours, sont de nature à apporter des éclairages nouveaux. Dans ces conditions, il est nécessaire d'attendre les conclusions que tirera le conseil régional de La Réunion au vu de ces éléments nouveaux, s'agissant tant de l'exploration géothermique de la Plaine des Sables que de l'obtention d'un label international.

Données clés

Auteur : [M. Didier Robert](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32592

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8717

Réponse publiée le : 16 décembre 2008, page 10941